

Migrations

**Pacte mondial sur
les migrations :
ferme et humain ?**

En Belgique, la discrimination envers les personnes d'origine étrangère reste un facteur de précarité. Le contexte de prétendue « crise migratoire » et son instrumentalisation par certains partis n'ont fait qu'aggraver la situation. Le *Pacte mondial* des Nations unies est-il susceptible de favoriser des politiques d'accueil et d'intégration plus ambitieuses ?



Avec le soutien de

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« On se trouve dans une situation paradoxale où l'hystérie de certains amène à défendre un texte qui, par ses limites, mériterait d'être dénoncé. »

Marie-Christine Vergiat,
vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme (France)

En décembre 2018, le gouvernement Michel I^{er} tombait à la suite de la défection du parti le plus important de la majorité, la N-VA. La cause du litige : la signature du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, (communément appelé le *Pacte de Marrakech*).

Rejeté par la N-VA, défendu par le Mouvement réformateur (MR), le Pacte a fait la Une des médias. Centrés sur les péripéties d'un « signera, signera pas », il fut peu question de fond. Le Pacte conforte-t-il la vision « *ferme et humaine* » de l'ancien Premier ministre ? Ou au contraire, est-il susceptible d'inspirer une politique migratoire et d'accueil d'un autre type en Belgique ? Explorons le sujet.

1

Bulletin belge pitoyable

En Belgique, le risque de pauvreté est trois fois plus élevé pour les étrangers, une proportion encore plus grande pour les personnes provenant d'États hors de l'Union européenne.¹

La Belgique est un des cancre du continent en matière d'intégration des immigrés non-européens sur le marché du travail. Le taux d'emploi des personnes d'origine non-européenne est de 54%, contre une moyenne de 73,4% dans l'Union européenne. La situation est particulièrement catastrophique pour les femmes.² Même les enfants nés en Belgique et les générations suivantes sont impactés. Ce constat est si alarmant que le Conseil supérieur de l'emploi (CSE) s'est emparé de la question pour en analyser les causes et aboutir à des recommandations.³ Notons cette phrase éloquentes : « *la poursuite du développement de l'économie belge nécessite, comme ce fut le cas par le passé, de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère.* » Mis à part son côté utilitariste, cette vision a le mérite de battre en brèche le fameux préjugé : immigré = fardeau économique.

La qualité de l'emploi pose également question. Toujours selon le CSE, « *les immigrés nés en dehors de l'UE occupent des emplois plus précaires et moins rémunérateurs que les natifs.* » En outre, leurs carrières professionnelles sont « *moins stables* ».

1. Voir : https://luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/01/chiffres_nombre_pauvres.pdf, consulté le 08.08.2019.

2. Voir : https://www.rtbef.be/info/economie/detail_la-belgique-pire-eleve-europeen-de-l-integration-des-immigres-sur-son-marche-du-travail?id=10233678, consulté le 08.08.2019.

3. CSE, *Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique*, 2018, 178 p.

L'accès au logement est aussi problématique, pour des raisons économiques mais surtout en raison de discriminations.⁴

Nombre de données attestent des problèmes rencontrés par des personnes d'origine étrangère installées en Belgique. Que dire des migrants en transit ? Pour ces derniers, la situation est dramatiquement simple : il n'existe pas de structure stable, prévue par les pouvoirs publics, pour les héberger et les orienter. Les seules initiatives viennent de la société civile, citoyens et associations (avec le soutien de certaines autorités locales, en opposition alors au pouvoir fédéral).

Tout en bas de l'échelle sociale se trouvent les personnes sans-papiers, puisque leurs droits sont pour ainsi dire réduits à leur plus simple expression : aide médicale d'urgence et scolarisation des enfants.

2

Une main de fer dans un gant de velours ?

La discrimination reste donc criante, notamment en matière d'embauche et de logement, en dépit de l'arsenal législatif dont la Belgique s'est dotée. Cette discrimination est un facteur de précarisation particulièrement grave. Si elle s'explique en partie par le contexte d'inégalités sociales et économiques que nous connaissons, propice à la concurrence, **cette discrimination provient aussi de préjugés xénophobes et racistes** qui ont le vent en poupe ces dernières années – amplifiés par leur prolifération sur les réseaux sociaux.

Les prises de positions de personnalités en vue à la tête du pays y participent largement. Inutile de rappeler ici les multiples saillies du secrétaire d'État Theo Francken, les divagations de Bart De Wever à l'encontre des Berbères, ou encore le dogmatisme d'un Premier ministre défendant bec et ongles sa politique « ferme et humaine », quitte à couvrir le même secrétaire d'État lorsqu'il frayait avec le régime dictatorial soudanais.

Rappelons encore que la politique du gouvernement Michel (comme d'autres précédemment) a pratiqué la détention d'étrangers en centre fermé, et a même rétabli l'autorisation d'y détenir des mineurs, en dépit des critiques d'une galaxie d'associations et de la condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Enfin, avant de claquer la porte du pouvoir fédéral, la N-VA s'était livrée à une campagne de propagande raciste particulièrement virulente pour marquer son opposition au Pacte sur les migrations. Une démonstration de force qui faisait suite à tant d'autres marques d'hostilité au cours de ses quatre années à la tête du pays.

Une telle accumulation a forcément laissé des traces dans l'opinion publique, et sans doute contribué à l'hostilité prégnante envers tout ce qu'on considère comme « étranger ».

4. Voir : <https://logement.brussels/documents/documents-du-cil/discriminibrux/rapport-denquete-discrimination-fr>.

Le contenu du Pacte

Revenons-en au fameux Pacte mondial. Dès le préambule, il est précisé clairement que ce document « établit un *cadre de coopération juridiquement non contraignant* [...]. Il favorise la coopération internationale en matière de migration entre tous les acteurs compétents ». La souveraineté des États est garantie, à charge pour ceux-ci de respecter leurs obligations internationales.

Le Pacte part du principe que « les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine ». Il reconnaît « qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont *facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable* » ; mais il veut mettre en place une « meilleure gouvernance », de manière à « optimiser ces effets positifs. »

Pour ce faire, il considère comme indispensable d'informer correctement l'ensemble des citoyens, « en vue de *démonter les discours trompeurs qui donnent une image négative des migrants.* »

S'ensuit une série de grands principes, notamment : priorité à la dimension humaine, coopération internationale, souveraineté nationale, droits de l'homme, prise en compte de la problématique femmes-hommes, adaptation aux besoins de l'enfant, etc. Viennent ensuite **23 objectifs**, qui traduisent les engagements pris par les pays signataires. Sans les citer tous, on peut les regrouper en quelques enjeux :

- **Tarir les problèmes à la source**

« Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine ».

- **Sécuriser les déplacements**

« Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples ».
« Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus ».

- **Favoriser l'intégration**

« Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange ».

« Assurer l'accès des migrants aux services de base ».

« Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale ».

- **Assurer les droits sociaux des migrants**

« Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis ». Cette dernière mesure renvoie à certaines normes déjà recommandées par l'Organisation internationale du travail... que beaucoup de pays n'appliquent pas encore.

En outre, la politique des retours, volontaires ou non, reste présente. Il s'agit pour les pays signataires de « coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable ».

L'esprit et la lettre

Nous pourrions discourir longuement sur le contenu et la formulation du texte, mais il nous semble plus intéressant d'observer les interprétations qu'il suscite.

Eric Ciotti, député français du parti Les Républicains, croit discerner derrière ce Pacte « *une idéologie dangereuse qui réduit les États à de simples gestionnaires de flux forcés.* »⁵ Quant aux tenants de l'extrême droite, ils ont bien entendu saisi l'occasion pour agiter les épouvantails les plus farfelus, à l'instar de Steve Bannon, ex-conseiller de Donald Trump, voyant dans ce texte « *un pacte avec le diable ne visant qu'à transformer le monde en un grand squat* »⁶.

4

Le MR se positionne

En Belgique, attaqué sur sa droite, le MR a vigoureusement défendu sa ligne de conduite. Voici sa grille de lecture :⁷ « *Ce document international [...] est non-contraignant. En d'autres termes, en aucun cas ce texte n'influencera la gestion migratoire de notre pays.* » Le MR estime que le Pacte ne contraindra pas le gouvernement à « *changer [sa] manière de lutter contre la migration illégale.* » « *Notre pays conservera pleinement le droit de mener sa propre politique migratoire* », insistait le parti. Il estime même que ses options sont renforcées « *en donnant plus de poids à la politique de retour, [...] notamment avec les pays africains* », les États tiers ayant, « *l'obligation de reprendre leurs nationaux en situation illégale en Europe.* Interviewé à ce sujet, Charles Michel précisait encore⁸ : « *Le Pacte s'attaque aux causes profondes de la migration. Certaines causes ne sont pas liées à des guerres ou à des conflits mais à une extrême pauvreté. En effet, il est question de soutenir les pays africains en développant notamment les écoles et la santé.* » « *Plus de coopération internationale est égale à plus de clarté et de fermeté lorsque c'est nécessaire* », dit encore Charles Michel.

Le MR a donc soutenu le Pacte essentiellement parce qu'il se sentait conforté dans sa position. De fait, comme l'indiquent une série d'experts, « *dès lors que le Pacte mondial constitue plutôt un cadre de coopération et qu'il n'est pas juridiquement contraignant, il ne peut créer pour les États, à l'égard des migrants ou des réfugiés, de nouvelles obligations qui viendraient s'ajouter à celles que le droit international leur impose déjà.* »⁹ Entre autres textes contraignants, on peut mentionner par exemple la *Convention européenne des*

5. Voir : <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2018/11/29/31002-20181129ARTFIG00241-eric-ciotti-le-8220pacte-sur-les-migrations8221-de-l-onu-vers-un-droit-a-l-immigration-opposable.php>, consulté le 12.08.2019.

6. Voir : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/10/manipulations-autour-du-pacte-mondial-sur-l-immigration-de-l-onu_5395199_3232.html, consulté le 12.08.2019.

7. Voir : <http://www.mr.be/pourquoi-le-mr-soutient-le-pacte-migratoire-de-lonu/>, consulté le 08.08.2019

8. Voir : <http://www.mr.be/pacte-migratoire-un-plus-pour-les-citoyens-et-sans-une-deferlante-migratoire/>, consulté 08.08.2019.

9. Voir : <http://cdi.ulb.ac.be/breve-analyse-de-portee-juridique-pacte-mondial-migrations-sures-ordonnees-regulieres/>, consulté le 12.08.2019.

droits de l'Homme. Mais on sait le respect de ces obligations soumis à des interprétations variables. Le Pacte mondial n'y change donc pas grand-chose.

Quelques mérites

Ne jetons cependant pas le bébé avec l'eau du bain. En dépit de ses limites, le Pacte a quelques mérites : son approche internationale et l'engagement des États à coopérer, le fait de présenter la migration dans une perspective positive, la volonté de contrer les perceptions négatives et de rendre les migrations plus sûres...

Le CNCD¹⁰ relève encore d'autres aspects positifs du Pacte. Il serait, « un engagement [à] faciliter la mise en place de voies légales pour les migrants dits économiques, quel que soit leur niveau de qualification, pour la réunification familiale et enfin pour favoriser la recherche et la professionnalisation (académiques et étudiants) ». Il marquerait également « le souhait de faciliter l'accès à des procédures de régularisation pour les personnes en situation irrégulière sur base de critères transparents et clairs en vue de réduire leur vulnérabilité». ¹¹

En cela, le Pacte pourrait constituer une « une avancée ». Mais « les politiques actuelles entrent en contradiction avec son esprit et sa lettre », observe la coupole d'ONG. Beaucoup dépendra de la volonté des États à traduire les principes en actions. Or, l'interprétation donnée au texte par le MR peut inquiéter dans ses accents restrictifs...

Un soutien par défaut

La levée de bouclier suscitée par la signature du Pacte a mis les militants des droits humains dans une position inconfortable. Alors que le texte en laisse beaucoup sur leur faim, ils ont dû en souligner les atouts pour atténuer les extravagances avancées par les courants xénophobes. Mais la frustration demeure.

D'où une certaine amertume dans l'analyse de Claire Rodier, juriste française, directrice du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) et co-fondatrice du réseau euro-africain Migreurop : selon elle, le Pacte est « le plus petit dénominateur commun entre les pays. Il ne changera rien pour les migrants. »¹² Et d'étayer son propos : « En rappelant dans le préambule du pacte que les migrations sont "facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable", l'ONU ne formule pas une opinion mais fait état d'un constat – à savoir que la mobilité est favorable à l'économie – qui se base sur une montagne d'études. Ces évidences ont cependant exacerbé l'hostilité à l'encontre des migrants. Elles ont libéré une sorte d'hystérie conspirationniste de la part de l'extrême droite [...]. À tel point que nous, les ONG, si critiques sur le contenu et l'utilité du pacte, sommes contraintes de le

10. Centre national de coopération au développement.

11. Voir : <https://www.cncd.be/cncd-11-11-11-note-politique-pacte-mondial-migrations>, consulté le 09.08.2019.

12. Voir : <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Claire-Rodier-Ce-pacte-changera-rien-migrants-2018-12-17-1200990187>, consulté le 12.08.2019.

défendre. Alors même qu'il ne peut enrayer la dégradation continue de la situation des migrants. »

Pareillement, Marie-Christine Vergiat, ancienne députée européenne¹³ et vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme en France, a déclaré ce Pacte « *plutôt fade* ». Elle n'y voit « *même pas un instrument pour lutter contre les dérives des politiques actuelles* ». En cause, selon elle, l'empreinte négative des pays du Nord, « *au regard d'enjeux électoralistes à court terme* ». D'où cet appel envoyé aux forces progressistes : « *Il est plus que temps de reprendre l'offensive sur ces questions pour déminer le discours xénophobe ambiant, en s'appuyant sur les réalités migratoires, de se battre pour une réelle liberté de circulation, un droit à la mobilité pour toutes et tous, quel que soit le pays de naissance, et donc pour une égalité réelle des droits.* »¹⁴

6

Conclusion

Il faudra plus qu'un Pacte des Nations unies pour combattre les discriminations et le racisme. C'est évident. Mais la démarche a eu le mérite de proposer une coopération internationale autour de l'enjeu migratoire.

Certes, le résultat est déjà plombé par une vision trop étriquée des migrations de la part de certains États. Néanmoins, **on peut espérer que le Pacte mondial soit un premier pas vers un changement de cap.**

En attendant, sur le terrain, au quotidien, il revient à la société civile de continuer son travail, d'arrache-pied, pour dépasser les préjugés et proposer des initiatives d'accueil, de rencontre et d'intégration. Ce sont autant de messages envoyés aux politiques pour qu'à leur tour, au lieu d'ériger des murailles, ils bâtissent des ponts.

Renato Pinto
Coordinateur régional Vivre Ensemble Hainaut



Avec le soutien



Disponible sur www.vivre-ensemble.be | Exempliers sur demande :
info@vivre-ensemble.be 02 227 66 80

13. Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/gauche verte nordique.

14. VERGIAT M.-C., "Pacte mondial sur les migrations" : réalités et fantasmes, Les Possibles, n° 19, 2019.